

27eme CARACTERE

Société à responsabilité limitée au capital de 5 000 euros

Siège social : 9 Villa des Lilas

92270 BOIS-COLOMBES

799 049 838 RCS NANTERRE

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE LA GÉRANCE DU 22 DECEMBRE 2025

*L'an deux mille vingt-cinq,
Le vingt-deux décembre,
Au siège social,*

Monsieur Benjamin COURTY, Gérant de la Société 27eme CARACTERE (ci-après désignée la « 27^{ème} CARACTERE »), société à responsabilité limitée au capital de 5 000 euros, dont le siège social est sis 9 Villa des Lilas – 92270 Bois-Colombes, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Nanterre sous le numéro 799 049 838,

Et après avoir rappelé que selon l'article 4 des statuts, le siège social peut être transféré en tout endroit dans la même ville ou des départements limitrophes par simple décision de la gérance,

A PRIS LES DECISIONS SUIVANTES RELATIVES A :

- Transfert du siège social de la Société,
- Modification corrélative des statuts de la Société,
- Pouvoir en vue des formalités.

PREMIÈRE DECISION

Le Gérant,

Décide de transférer à compter de ce jour, le siège social de la Société initialement sis 9, Villa des Lilas – 92270 BOIS-COLOMBES au 3, Rue Edme Perier – 92600 ASNIERES-SUR-SEINE.

DEUXIÈME DECISION

Le Gérant, en conséquence de ce qui précède,

Décide de modifier le paragraphe 1 de l'article 4 des statuts de la Société, comme suit :

« ARTICLE 4 - SIÈGE SOCIAL

Le siège social est fixé 3, Rue Edme Perier - 92600 ASNIERES-SUR-SEINE. »

Le reste de l'article demeure inchangé.

TROISIÈME DECISION

Le Gérant donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal, à l'effet d'accomplir toutes formalités légales.

BC

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture a été signé par le Président et consigné sur le registre des décisions.

Monsieur Benjamin COURTY,
Le Gérant,

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'B. Courty', written in a cursive style.